

15ème legislature

Question N°: 37859	De Mme Alexandra Valetta Ardisson (La République en Marche - Alpes-Maritimes)				Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé			Ministère attributaire > Santé et prévention		
Rubrique >enfants		Tête d'analyse >Enfants à pathologies spécifiques		Analyse > Enfants à pathologies spécifiques.	
Question publiée au JO le : 06/04/2021					

Date de changement d'attribution : 21/05/2022

Date de renouvellement : 24/08/2021 Date de renouvellement : 07/12/2021

Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des enfants à pathologies spécifiques dont les signes physiques peuvent laisser croire à des actions de maltraitance de la part des parents. En effet, leurs séquelles sont physiques et peuvent être assimilées à des blessures : ecchymoses, poches sanguines, déformation physique, griffures. Ces maladies rares sont encore peu connues voire méconnues par une partie du monde médical et de la protection de l'enfance. Certains parents ont été accusés à tort de maltraitance et se retrouvent séparés de leur enfant comme cela semble être le cas de parents de la circonscription de Mme la députée qui l'ont interpellée à ce sujet. Cette période de séparation peut durer plusieurs mois, voire des années, le temps de justifier de la maladie de leur enfant ou de déterminer l'origine de leurs maux. Elle souhaiterait savoir ce qui pourrait être mis en œuvre pour éviter qu'au drame de la maladie s'ajoute le drame de la séparation.